

**OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
 RAPPORT D'ACTIVITES 2013**

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de pourvoir à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée.

Le Maire assure donc la police funéraire et des cimetières.

LES AXES DE TRAVAIL DES AFFAIRES FUNERAIRES EN 2013 ONT ETE LES SUIVANTS :

✓ **L'amélioration du cadre d'accueil du Centre Funéraire de Primat**

Un effort continu a été fait pour permettre aux familles d'être reçues dans de meilleures conditions pour leurs démarches administratives.

Un accompagnement personnalisé est effectué le temps de la prestation et nous avons un retour positif quand au bon déroulement des obsèques.

Les chambres funéraires sont nettoyées quotidiennement et régulièrement repeintes afin de garder les lieux propres.

✓ **La gestion du renouvellement des concessions**

Cette action nous permet de mieux gérer les concessions arrivant à échéance.

✓ **La rationalisation du fonctionnement de la régie avec la mise en service du logiciel REQUIEM**

La mise en service du logiciel Requiem rend possible un meilleur suivi de chaque dossier et une fluidité dans le traitement. Ainsi un grand nombre de renouvellement de concession a pu être réalisé en 2013.

A moyen terme, cet outil permettra l'abandon des fichiers papier.

✓ **La mise en service de la salle des soins**

La salle des soins permettant des interventions de thanatopraxie a fait l'objet d'une mise aux normes sanitaires complète ; elle est maintenant opérationnelle.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140628-14409-1-DE Date de réception préfecture : 03/07/2014

Rapport n°14/4-09

I. L'ACTIVITE DU CENTRE FUNERAIRE DE PRIMAT EN 2013

Le nombre des agents affectés au service des affaires funéraires s'élevait en 2013 à 31 agents.

a) Les crémations

Nombre d'entrée de corps au Centre Funéraire : 792 (715 en 2010 ; 748 en 2011 ; 710 en 2012)

Nombre de crémations : 369 (394 en 2008 ; 301 en 2009 ; 269 en 2010 ; 321 en 2011 ; 310 en 2012)

Résidents : 163 (132 en 2008 ; 112 en 2009 ; 120 en 2010 ; 143 en 2011 ; 143 en 2012)

Non résidents : 206 (262 en 2008 ; 189 en 2009 ; 149 en 2010 ; 178 en 2011 ; 167 en 2012)

b) Les inhumations

Le nombre des inhumations effectuées en 2013 dans les cimetières de la Ville était de 328 (515 en 2009 ; 365 en 2010 ; 339 en 2011 ; 308 en 2012).

Il se répartit comme suit :

- Cimetière de Primat	110,
- Cimetière de Sainte-Clotilde	74,
- Cimetière de l'Est	118,
- Cimetière de la Bretagne	7,
- Cimetière du Brûlé	1,
- Cimetière de Saint-François	3,
- Cimetière du Père Raimbault 15ème	5,
- Cimetière de Saint-Bernard 15ème	10.

Au total 697 (634 en 2010 ; 660 en 2011 ; 618 en 2012) opérations funéraires (inhumations et crémations) ont été réalisées en 2013.

c) Le Columbarium

En 2013, le travail concernant le renouvellement des cases Columbarium s'est poursuivi. Quelques emplacements ont pu être récupérés et remis en location, mais en nombre insuffisant par rapport à la demande croissante des familles.

II. **REFLEXION SUR LES AXES DE TRAVAIL EN 2014**

- **Réflexion sur la saturation des cimetières de Saint-Denis**

Depuis 2010, la population a été informée de la saturation des cimetières de Saint-Denis et dirigée vers le Cimetière Intercommunal de Bois Rouge à Sainte-Marie.

La baisse des inhumations dans lesdits cimetières (515 en 2009 contre 328 en 2013) et par voie de conséquence des recettes liées à cette activité est donc logique.

- **Réflexion sur l'extension du Columbarium**

S'agissant du Columbarium, le projet d'agrandissement est à l'étude.

Dans l'attente, les familles sont dirigées vers le Centre Funéraire de Bois Rouge.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de prendre acte du rapport d'activités de la Régie des Affaires Funéraires pour l'exercice 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14409-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 28 juin 2014
Délibération n°14/4-09

OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
RAPPORT D'ACTIVITES 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 12 juin 2014 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-09 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ISIDORE Marylise, 14ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul en AG/ EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)

Prend acte du rapport d'activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14409-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE